

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : M. DUMAS Sylvain, Mme DURAND Eliane, Mme GARNIER Céline, M. GRESS Pierre, M^{me} JACQUOT Fanny, M. MORIN François, Mme MORIN Joëlle, M. OUCHEM Fathi, M. PUTIN Patrice, Mme TRAVERS Christine, M. VADOT André.

Etaient Absents :

- M. CUENOT Jérôme qui a donné pouvoir à Mme TRAVERS Christine
- M. FORGERAIS Eric qui a donné pouvoir à M. VADOT André
- M. CYPRES Lucas qui a donné pouvoir à M. DUMAS Sylvain
- M. DENIZOT Stéphane qui a donné pouvoir à Mme GARNIER Céline

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Patrice PUTIN est nommé secrétaire de Séance.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 02 juillet 2021.

3- Point sur les finances

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 27 août 2021 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 292 341 € et les recettes à 398 445,55 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 25 799,18 € et les recettes s'établissent à 58 541,72 €.

4- Adhésion au contrat du centre de gestion 71 pour la couverture statutaire des agents (délibération)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune a donné mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire afin que celui-ci lance un appel d'offres relatif au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel pour le compte de la collectivité. Celui-ci arrive à son terme au 31 décembre 2021. Ce contrat garantit les risques financiers encourus par la Commune à l'égard de son personnel en cas de décès, maladies, ou d'accidents imputables ou non au service..... Suite à cette consultation, le marché a été attribué à AG2R Prévoyance pour une durée de 4 ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Après délibération, les conseillers décident d'adhérer au contrat du Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès d' AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture statutaire des agents affiliés à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2022. Le taux de cotisation pour l'ensemble des risques est de 4,54 % (frais de gestion inclus) avec une franchise de 15 jours.

5- Redevance d'occupation du domaine public (RODP) ORANGE – ANNEE 2021 (délibération) :

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'occupation du domaine public par les réseaux et les ouvrages de télécommunication d'ORANGE doit faire l'objet du paiement d'une redevance annuelle ; celle-ci est reversée ultérieurement au SYDESL en vue de la réalisation de travaux de génie civil destinés notamment à la mise en souterrain d'équipements d'ORANGE. Après délibération, les Conseillers, à l'unanimité des présents, autorisent M. le maire à mettre en recouvrement la redevance précitée dont le montant s'élève à **1089,18 €** pour l'année 2021. La commune reversera cette année au SYDESL la redevance perçue en 2020 soit 976,71€.

6- Agent en Parcours Emploi Compétences (délibération)

M. le Maire rappelle aux conseillers que la commune a créé un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du parcours emploi compétences (PEC). M. Didier DESFRERES a été recruté pour ce contrat au 1^{er} octobre 2019. La durée initiale du contrat est de 12 mois et peut être reconduite sous condition dans la limite de 24 mois au total. A titre dérogatoire, la durée peut être prolongée jusqu'à 5 ans pour un salarié en difficulté d'insertion ayant 50 ans ou plus à la fin du 24^{ème} mois ou jusqu'à sa retraite s'il a 58 ans ou plus, un salarié en CAE devant achever une action de formation professionnelle en cours ou toute personne reconnue travailleur handicapé. Ces demandes de prolongation sont appréciées par le prescripteur (POLE EMPLOI) par décisions successives d'un an au plus dans la limite de 60 mois. Considérant que le contrat de M. Didier DESFRERES peut être renouvelé au delà de 24 mois, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du parcours emploi compétences à compter du 1^{er} octobre 2021. Celui-ci sera d'une durée de 12 mois renouvelable 24 mois au total et au-delà en cas de situations dérogatoires, après renouvellement de la convention. La durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

7- Travaux de ruissellement Boubouhard : désignation des entreprises (délibération)

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du 04 décembre dernier, les conseillers avaient validé la réalisation de travaux de prévention des inondations par ruissellement pour un cout total estimé à 142 000 € HT (maitrise d'œuvre et travaux). Le 15 janvier dernier, le Conseil Municipal a retenu l'offre du cabinet BERTHET-LIOGIER-CAULFUTY pour la Maîtrise d'œuvre des travaux de prévention des inondations par ruissellement.

Le dossier de consultation pour les travaux a été déposé sur Territoires Numériques le 28 juin 2021, treize entreprises ont retiré des dossiers, étant précisé que la date limite de la remise des offres avait été fixée au 19 juillet 2021 à 12H00. Monsieur le Maire précise que la consultation a été lancée en deux lots estimés globalement à 130 000 € HT, repartis de la façon suivante:

- Lot 1 : terrassement – Maçonnerie 70 000 € HT
- Lot 2 : Réseaux d'eaux pluviales 60 000 € HT

Sur les treize entreprises susvisées, quatre offres ont été remises par trois entreprises.

La commission MAPA, réunie le 27 juillet a donné un avis favorable à l'attribution proposée à l'issue de l'analyse des offres.

Considérant l'analyse des offres du 27 juillet 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les deux lots des travaux d'ouvrages d'eaux pluviales:

- Lot n°1 : entreprise EUROVIA pour un montant de 65 981,05 € HT
- Lot n° 2 : entreprise COGNARD BTP pour un montant de 59 574,00 € HT

M. le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces annexes.

M. Dumas informe les conseillers que le géomètre est venu le 26 août dernier pour effectuer le bornage de la parcelle de M. et Mme ROGER. Il a été convenu qu'une clôture serait posée par la commune le long du fossé jouxtant la parcelle. Le bornage de la parcelle de M. PRIN est prévu le 16 septembre prochain.

Un courrier a été envoyé à tous les riverains pour les informer des travaux.

8- Gestion des espaces verts : cimetière et plan de désherbage

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'interdiction faite aux communes d'utiliser des pesticides pour le désherbage depuis le 1^{er} janvier 2017. Le conseil municipal, lors de sa séance du 9 juin 2017 dernier a décidé de s'engager dans une démarche « Zéro phyto » visant à supprimer les produits phytosanitaires sur la commune et de réaliser une étude consistant en l'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces publics.

La société FREDON BOURGOGNE avait été mandatée pour la réalisation d'un plan de desherbage. Une partie du cimetière a été végétalisée par la société Terideal. Le mode d'entretien des espaces publics a été adapté en fonction de leur fréquentation, de leur usage et de leur localisation et certaines zones ont été repensées et réaménagées. Du matériel de desherbage a été acheté pour un coût de 31 000 € afin de faciliter le travail des agents techniques. La commune a bénéficié d'une subvention de 80 % pour les études et pour le matériel alternatif à l'usage des pesticides (desherbeur thermique).

Les élus et les agents souhaiteraient poursuivre le plan de desherbage sur la commune. Au cimetière, plusieurs espaces pourraient être enherbés (allées principales, autour du monument aux morts, vers les cavurnes...), de même que certaines zones de la commune peuvent être réorganisées (enherbage, plantes couvre sol, desherbage....). Une réflexion est menée par les conseillers afin de déterminer les espaces qui peuvent être réorganisés. La commission environnement et le service technique se réuniront afin d'étudier les propositions.

9- Entretien du patrimoine de l'église

Monsieur le Maire informe les élus que M. BLANCHOT Jean-Noël, administré de la commune, membre de l'association SOUCONNA de Chalon-sur-Saône qui est dédiée entre autres à la protection des sites touristiques, archéologiques et patrimoniaux, a sollicité la commune afin d'effectuer bénévolement des travaux de rénovation dans l'église du village. Il a également procédé à un inventaire du patrimoine de l'église. Des devis ont été sollicités pour des réparations et restaurations : murs, mobiliers, objets anciens de l'église (statuettes en bois, harmoniums, tableau...). M. le Maire rappelle aux élus qu'il incombe aux communes d'entretenir les églises construites avant la loi du 9 décembre 1905 qui marque la séparation des églises et de l'Etat.

Monsieur le Maire propose qu'une réflexion soit menée afin d'envisager des travaux de rénovation sur le bâtiment et patrimoine de l'église. Plusieurs pistes sont soulevées : exécution des travaux sur plusieurs années, Demandes de devis complémentaires, rénovation du patrimoine, Subventions possibles, Aide de Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Souscription publique

Il est proposé de créer une commission « église » et faire un appel à candidatures auprès des Fargeois (es) pour établir un groupe de travail afin d'étudier ce dossier.

10- Questions diverses

Point sur le 13 juillet : 180 repas ont été servis pendant la soirée. Un bénéfice de 820 € environ a été engendré et redistribué aux 5 associations participantes. Les feux d'artifice ont été appréciés par les nombreuses personnes venues pour y assister. Remerciements à tous les bénévoles (associations, membres du conseil,...) pour la réussite de cette soirée.

GRAND CHALON :

- Le Grand Chalon sollicite la commune afin qu'elle nomme un référent « santé » afin qu'il participe aux réunions de l'agglomération sur ce thème. Le rôle principal du référent est de relever les problématiques de santé du territoire et d'élaborer une démarche de santé publique territorialisée. Mme MORIN Joëlle, qui a été « référent santé » lors du précédent mandat, propose sa candidature qui est validée par les membres du conseil.
- L'université d'été du GRAND CHALON aura lieu le samedi 9 octobre prochain. Elle aura comme thème cette année « des élus au service d'une agglomération de projets ». Outre la participation aux ateliers, il est proposé aux conseillers de communiquer le ou les projets de ce mandat qu'ils aimeraient partager avec les élus des autres communes de l'agglomération.

Information COVID : Une circulaire de la Préfecture de Saône et Loire du 7 août dernier précise les nouvelles dispositions de lutte anti - COVID. Le pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux salles des fêtes et réunion de la commune pour les personnes de 18 ans et plus à compter du 21 juillet 2021 et est étendu aux mineurs de plus de 12 ans à compter du 30 septembre 2021.

En ce qui concerne les écoles, les recommandations de lutte anti-covid sont identiques à celles de l'année scolaire précédente. Dans bâtiments scolaires, le port du masque en obligatoire pour les élèves en primaire ainsi que pour les enseignants et le personnel communal. La désinfection des mains et l'aération des classes sont recommandées. M. le Maire évoque l'achat de détecteur de CO2 dans les bâtiments scolaires, accueil périscolaire et cantine. Un devis a été demandé en ce sens pour un montant de 531,35 € TTC. Après discussion, l'aération fréquente des bâtiments précités semble suffisante.

Conseil de jeunes : Une réunion d'information est programmée le samedi 4 septembre à 11H00 pour toutes les personnes intéressées (jeunes âgés de 11 à 15 ans au 31 décembre 2021). Tous les volontaires seront élus. La première réunion de conseil de jeunes aura lieu samedi 18 septembre 2021 à 11H00.

Prochaines réunions du Conseil Municipal : les vendredi 15 octobre, 3 décembre, 4 février 2022, 25 mars (vote du budget) à 18H30

Cérémonie monument du souvenir : dimanche 29 août 2021 à 10H00

Conseil de jeunes : réunion d'informations le 04 septembre à 11H00

Conseil des Maires : samedi 25 septembre 2021

Conseil Communautaire : mardi 7 octobre 2021

Repas élus/agents : vendredi 22 octobre 2021 à 19H30 (le repas est confectionné par les conseillers)

Le Maire

Sylvain DUMAS

